

Rapport d'activité

2022

GRAND ROVALTAIN

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale

Colonne vertébrale du Grand Rovaltain, le SCoT fixe les grandes orientations de son urbanisme et de son développement

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) oriente, organise et anime le développement et l'aménagement des trois bassins de vie du Grand Rovaltain : urbanisme, habitat, mobilité, maîtrise de la consommation foncière, formes urbaines, zones d'activité économique, urbanisme commercial, infrastructures, continuités écologiques.

Il traduit un projet de développement équilibré partagé pour l'aménagement durable des 101 communes du Grand Rovaltain. Porté par le syndicat mixte du SCoT, il est en vigueur depuis le 17 janvier 2017. Il est actuellement en cours d'évaluation comme le prescrit la loi.

Ainsi, le SCoT est le premier garant de la cohérence des politiques publiques dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire à l'échelle des trois intercommunalités (EPCI) qui composent le Grand Rovaltain

Il permet à l'échelle du bassin de vie, d'encadrer et coordonner les plans locaux d'urbanisme ainsi que les programmes locaux de l'habitat, les plans de déplacements urbains, les plans climat air énergie. Il a notamment pour mission d'organiser et accompagner la politique de sobriété foncière du territoire, de faciliter l'adoption de formes d'urbanisation et de développement conformes aux attentes des habitants, respectueuses du patrimoine, des ressources naturelles, des paysages tout en permettant la création de valeur, la croissance des activités économiques et le développement harmonieux du Grand Rovaltain.

1.	Le syndicat mixte.....	5
1.1	Les membres	5
1.2	Le comité syndical	5
	ORDRES DU JOUR ET DECISIONS DU COMITE	6
1.3	Le bureau.....	7
1.4	Les commissions et les groupes de travail	10
1.5	L'Equipe technique.....	13
1.6	Budget	14
1.7	Fonctionnement.....	15
2.	La mise en œuvre du SCoT.....	16
2.1	L'accompagnement des communes.....	16
2.2	Les outils pédagogiques	17
2.3	Les avis rendus par le syndicat	17
2.4	Les chantiers.....	22
3.	Le Contrat Vert et Bleu.....	27
3.1	L'animation du CVB	27
3.2	L'évaluation du CVB.....	28
3.3	L'animation territoriale de la biodiversité.....	30

1. Le syndicat mixte

1.1 Les membres

En 2022, le syndicat mixte compte 3 membres :

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE



Communauté d'Agglomération
Hermitage-Tournonais-
Herbasse-Pays-de-Saint-
Félicien dite « Arche Agglo »
41 communes



Communauté de Communes
Rhône Crussol
13 communes



Communauté d'Agglomération
Valence Romans Agglo
54 communes

Ce sont ainsi 108 communes au total regroupant 316 154 habitants qui composent le Grand Rovaltain (population municipale au 1er janvier 2020).

1.2 Le comité syndical

IL RÉUNIT 42 DÉLÉGUÉS DÉSIGNÉS PAR LES EPCI MEMBRES DU SYNDICAT.

Le comité syndical est présidé par Lionel BRARD. C'est l'instance décisionnelle et délibérative du syndicat, et un lieu de débat entre les collectivités à l'échelle de l'ensemble du territoire du Grand Rovaltain. A ce titre, il est saisi des grandes orientations du syndicat tant sur le plan administratif que politique sur lesquelles il se prononce.

Le comité syndical a été installé le 15 septembre 2020. Lionel BRARD a été réélu à la présidence du syndicat.

Il s'est réuni **5** fois au cours de l'année

LISTE DES DELEGUES

NOMS	COLLECTIVITES	NOMS	COLLECTIVITES
ANGELI Xavier	CA Arche Agglo	GIRARD Geneviève	CA Valence Romans
AVOUAC Thierry	CC Rhône Crussol	GUILLON Eliane	CA Valence Romans
BARNERON Philippe	CA Valence Romans	HOUROU Philippe	CA Valence Romans
BELLIER François	CA Valence Romans	JAUBERT Agnès	CA Valence Romans
BONNET Jean-Louis	CA Arche Agglo	JUNG Anne	CA Valence Romans
BRARD Lionel	CA Valence Romans	LABADENS Philippe	CA Valence Romans
BROCHIER Patrick	CA Valence Romans	LAMBERT Marie-Claude	CA Arche Agglo
BRUNET Michel	CA Arche Agglo	LARUE Fabrice	CA Valence Romans
CHAUMONT Jean-Luc	CA Valence Romans	MIZZI Michel	CC Rhône Crussol
CHAZAL Françoise	CA Valence Romans	MONTIEL Olivier	CC Rhône Crussol
CHOVIN Sonia	CA Valence Romans	MORIN Jean-Louis	CA Arche Agglo
CLEMENT Danielle	CA Valence Romans	PLACE Anna	CA Valence Romans
DARD Thierry	CA Arche Agglo	ROBIN Alain	CA Valence Romans
DELOCHE Georges	CA Valence Romans	ROMAIN Christian	CC Rhône Crussol
DUBAY Jacques	CC Rhône Crussol	ROSSI Bénédicte	CC Rhône Crussol
DUCLAUX Jean-Claude	CA Valence Romans	SOULIGNAC Franck	CA Valence Romans
EYSSAUTIER Yann	CA Arche Agglo	TEUFERT Romain	CA Valence Romans
FOURNIER Annie	CA Arche Agglo	VALETTE Jean-Paul	CA Arche Agglo
GAUCHER Sylvie	CC Rhône Crussol	VALLA Jean-Michel	CA Valence Romans
GAUTHIER Christian	CA Valence Romans	VALLON Bernard	CA Valence Romans
GENTIAL Dominique	CA Valence Romans	VASSY Jean-Louis	CA Valence Romans

ORDRES DU JOUR ET DECISIONS DU COMITE

1 février 2022 à Pont-de-l'Isère (Arche Agglo)

- SCoT : point d'avancement sur les travaux du groupe de travail « bilan et évaluation du schéma »
- SCoT : point d'avancement sur les discussions et réflexions de la Conférence des SCoT AURA
- Budget : projet de budget 2022
- Syndicat : Délégation du Comité Syndical au Bureau
- Syndicat : Modification du Règlement Intérieur
- Syndicat : Délégation du Comité Syndical au Président
- CVB : point d'avancement : mission d'évaluation du CVB – préfiguration d'un nouveau CVB



12 avril 2022 à Guilhaud-Granges (Rhône Crussol)

- SCoT : point d'avancement sur les travaux du groupe de travail « bilan et évaluation du schéma »
- SCoT : Conférence des SCoT AURA
- SCoT : Démarche InterSCoT
- Budget : Compte de Gestion 2021
- Budget : Compte Administratif 2021
- Syndicat : Rapport d'Activité 2021



28 juin 2022 à Montéléger

(Valence Romans Agglo)

- SCoT : point d'avancement sur les travaux du groupe de travail « bilan et évaluation du schéma »
- SCoT : Conférence des SCoT AURA
- Urbanisme : avis sur le SCoT Centre Ardèche
- Budget : Décision Modificative n°1
- CVB : évaluation du Contrat Vert et Bleu
- Syndicat : Modalités de prise en charge des frais de déplacements



18 octobre 2022 à Saint-Donat-sur-l'Herbasse (Arche Agglo)

- Evolution du SCoT : intégration du territoire de l'ancienne communauté de communes de Saint-Félicien – mise en compatibilité du SCoT avec le SAGE
- SCoT : le bilan de l'application du SCoT et la suite à donner au rapport
- Budget : changement du régime de la nomenclature comptable
- Budget : évolutions budgétaires entraînées par le passage au régime M57
- Syndicat : modalités de mise en œuvre du télétravail
- Syndicat : traitement de la journée de solidarité



20 décembre 2022 à Guilherand-Granges (Rhône Crussol)

- Urbanisme : projet d'implantation industrielle à St-Marcel-lès-Valence
- SCoT : projet de feuille de route de la révision
- Budget : Débat d'Orientation Budgétaire
- SCoT : modification du SRADET AURA
- SCoT : Fiche outils CBS-CN



1.3 Le bureau

IL RÉUNIT 17 MEMBRES ÉLUS PARMIS LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX.

Installé par le Comité syndical du 8 mars 2017, puis renouvelé le 15 septembre 2020 le bureau du syndicat mixte, présidé par Lionel BRARD, est composé de 17 membres représentant les trois EPCI du Grand Rovaltain. Il impulse, suit les chantiers et les actions du syndicat, il met en œuvre les décisions du Comité syndical. Ses réunions mensuelles permettent de préparer l'ordre du jour du Comité syndical et de nommer les rapporteurs qui interviendront lors des séances. Il examine les travaux des commissions thématiques.

Le Bureau est en outre l'instance qui se prononce après examen sur les projets de documents d'urbanisme (PLU/CC) par délégation du Comité syndical.

Lors de chaque réunion du Comité syndical, le Président rend compte des travaux du Bureau et des décisions prises en vertu de la délégation.

Le bureau s'est réuni **9** fois au cours de l'année.

GRAND ROVALTAIN

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale
du Grand Rovaltain Drôme-Ardèche

LES MEMBRES DU BUREAU



Lionel BRARD
Président



Philippe LABADENS
1er vice-président
Délégué : Transition énergétique, administration générale



Christian GAUTHIER
2ème vice-président
Délégué : Habitat, aménagement urbain, aménagement touristique - finances



Jean-Louis BONNET
3ème vice-président
Délégué : Cycle de l'eau - Biodiversité- Contrat vert et bleu



Sylvie GAUCHER
4ème vice-présidente
Déléguée : Synergie territoriale et économique Ardèche-Drôme – Relations avec les SCoT voisins - Évaluation du SCoT



Fabrice LARUE
5ème vice-président
Délégué : Développement agricole - Aménagement rural - Développement des réseaux



Xavier ANGELI
6ème vice-président
Délégué : Mobilités, infrastructures de déplacements et de transport - Evaluation du SCoT



Franck SOULIGNAC
7ème vice-président
Délégué : Relations avec les territoires - Évaluation SCoT



Dominique GENTIAL
8ème vice-présidente
Déléguée : Relations avec Conseil de Développement – Equipements culturels et universitaires



Françoise CHAZAL
9ème vice-présidente
Déléguée : Densités et formes urbaines



Michel BRUNET
Membre du bureau
Délégué : Relations avec les territoires



Jacques DUBAY
Membre du bureau
Délégué : Dévelop. commercial - Foncier économique – ZAE



Yann EYSSAUTIER
Membre du bureau
Délégué : Foncier agricole et sylvicole



Philippe HOURDOU
Membre du bureau
Délégué : Dévelop. industriel - Sites industriels, Installations classées



Michel MIZZI
Membre du bureau
Délégué : Suivi des documents de planification territoriale



Jean-Paul VALETTE
Membre du bureau
Délégué : Analyse et évaluation des dossiers d'urbanisme soumis au syndicat



Jean-Louis VASSY
Membre du bureau
Délégué : Paysages, identité villageoise, patrimoine

ORDRES DU JOUR ET DECISIONS DU BUREAU

21 janvier 2022

- Urbanisme : projet d'élaboration du PLU de Colombier le Vieux
- Urbanisme : projet de modification simplifiée n°3 du PLU de Chavannes
- Urbanisme : projet de modification n°2 du PLU de Chatillon-Saint-Jean
- Urbanisme : projet de modification n°1 du PLU de Tournon-sur-Rhône
- Urbanisme : projet de modification n°2 du PLU de Tournon-sur-Rhône
- SCoT : point d'avancement sur les travaux du groupe de travail « bilan et évaluation du schéma »
- SCoT : point d'avancement sur les discussions et réflexions de la Conférence des SCoT AURA
- Budget : projet de budget 2022
- CVB : point d'avancement : mission d'évaluation du CVB – préfiguration d'un nouveau CVB

11 mars 2022

- Urbanisme : projet d'élaboration du PLU de Valence
- Urbanisme : projet de modification n°2 du PLU de St-Sylvestre
- SCoT : point d'avancement « bilan et évaluation du schéma »
- SCoT : la loi 3DS
- Budget : Compte Administratif
- Budget : Compte de Gestion
- Syndicat : traitement de la journée de solidarité

1^{er} avril 2022

- Urbanisme : projet de révision du PLU de Saint-Barthelemy-le-Plain
- SCoT : présentation du questionnaire aux communes
- SCoT : conférence des SCoT
- Syndicat : projet de Rapport d'Activité 2021



13 mai 2022

- Urbanisme : projet de modification n°1 du PLU de Saint-Jean de Muzols
- Urbanisme : projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Saint-Félicien
- Urbanisme : projet de modification simplifiée n°4 du PLU de La Roche de Glun
- SCoT : point d'avancement sur les travaux du groupe de travail Bilan et évaluation du SCoT
- CVB : évaluation du Contrat vert et bleu

10 juin 2022

- Urbanisme : projet de révision du PLU de Chatuzange-le-Goubet
- Urbanisme : projet de modification du PLU de Saint-Paul-lès-Romans
- Urbanisme : projet d'élaboration du SCoT Centre Ardèche
- SCoT : questionnaire de la Conférence des SCoT
- Syndicat : modalités de mises en œuvre du télétravail
- Syndicat : modalités de prise en charge des frais de déplacements des agents et des élus

8 juillet 2022

- Urbanisme : projet de modification n°2 du PLU de Mercuriol-Veunes
- Urbanisme : projet de modification n°2 du PLU de Soyons
- SCoT : avancement de l'analyse des résultats de l'application du schéma
- SCoT : modalités de communication du bilan du SCoT
- SCoT : évolutions des contenus des SCoT
- Syndicat : projet « Fête des fresques » du Grand Rovaltain : biodiversité, climat, eau, mobilité, énergie.



9 septembre 2022

- Urbanisme : projet de révision du PLU de Montélier
- Urbanisme : projet de révision du PLU de Romans-sur-Isère
- Urbanisme : projet de modification du PLU de Saint-Romain-de-Lerps
- Urbanisme : projet de modification simplifiée du PLU de Montéléger
- Budget : évolution de la nomenclature comptable et amortissements
- SCoT : communication de l'analyse des résultats de l'application du schéma
- SCoT : position du SCoT sur le ZAN

COMMISSION DOCUMENT D'URBANISME

Le rôle de la commission document d'urbanisme est de préparer l'examen par le bureau des documents d'urbanisme. Les Plans Locaux d'Urbanisme font l'objet d'une analyse technique qui est discutée en commission. Sur la base des conclusions de celle-ci, le Bureau syndical rend un avis.



Jean-Paul Valette
Président

La commission est composée de membres du bureau représentant chaque EPCI.

Elle est présidée par Jean-Paul Valette.

Les membres permanents de la commission sont :



Michel Brunet



Françoise Chazal



Yann Eyssautier



Dominique Gential



Michel Mizzi



Franck Soullignac



Jean-Louis Vassy

Par ailleurs, des référents géographiques, choisis parmi les délégués syndicaux assistent à la commission lorsqu'un document d'urbanisme de leur secteur est étudié.

Pied du Vercors :

Patrick BROCHIER, Danielle CLEMENT

Ardèche :

Christian ROMAIN, Bénédicte ROSSI

Drôme des Collines/Herbasse :

Alain ROBIN

Plaine de Valence :

Sonia CHOVIN, Marie-Claude LAMBERT, Anna PLACE,
Romain TEUFFERT

8 réunions de la commission en 2022.

GRUPE DE TRAVAIL BILAN ET EVALUATION DU SCOT

Débuté en 2021, le groupe de travail Bilan et évaluation du SCoT a suivi les travaux d'analyse et d'évaluation des effets du SCoT sur le territoire. Sur la base de ses travaux le syndicat a décidé la prescription de la révision en octobre 2022.



Xavier Angeli



Sylvie Gaucher



Franck Soullignac

Les travaux du groupe de travail piloté par les 3 vice-président(e)s en charge du suivi et de l'évaluation du SCoT, ont débuté dès la rentrée 2021 et se sont poursuivis sur l'ensemble de l'exercice 2022. Ils ont fait l'objet d'un point à l'ordre du jour lors de chaque instance. Le Président du syndicat et les membres du groupe de travail ont également présenté les résultats de l'évaluation auprès des EPCI (2 réunions).

3 réunions du groupe de travail en 2022

GRUPE DE TRAVAIL OAP

Le DOO du SCoT encadre de nombreuses thématiques mais leur lisibilité à l'échelle d'un projet d'aménagement nécessite parfois d'être précisée. L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielle est l'outil le plus largement utilisé dans les PLU pour encadrer, spatialiser et préciser le développement des espaces à enjeux d'un territoire. Aussi, la nécessité de préciser et de hiérarchiser les éléments attendus par le SCoT en la matière et de mieux encadrer les avis rendus a été identifiée.



Dominique Gential



Françoise Chazal



Jean-Paul Valette

Un groupe de travail a permis de pointer les principes d'aménagement hiérarchisés comme « indispensables » ou « recommandés » à traiter dans le contenu d'une OAP.

GRAND ROVALTAIN

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale
du Grand Rovaltain - Drôme-Ardèche

Le fruit de cette réflexion prendra la forme d'une fiche-outil pour accompagner une conception qualitative des OAP sectorielles, à destination des élus des communes et EPCI, de leurs services et conseils.

1 réunion du groupe de travail en 2022

COMITE TECHNIQUE DU SCOT

Constitué par les directeurs généraux (ou leurs représentants) des EPCI du syndicat mixte et ouverts aux représentants techniques de la région AuRA, des CG 07 et 26, et de l'Etat, il est dédié au suivi technique de l'élaboration du Schéma de Cohérence et à la coordination des collectivités et de leurs partenaires.

Cette instance permet la transmission des informations relatives à l'actualité du SCoT et à l'avancement de ses travaux. En cas de besoin, le comité technique peut inviter à ses réunions des intervenants pour apporter un éclairage spécifique sur une thématique. En 2022, elles ont permis en particulier de présenter l'avancée du bilan du SCoT.

2 réunions du comité en 2022

1.5 L'Equipe technique

EFFECTIFS

L'équipe technique animée par Julien FABRE contribue à la mise en œuvre des différentes missions du syndicat mixte. Elle est composée de 5 agents dont :

- 1 directeur cadre A
- 1 assistante titulaire cadre C
- 3 contractuels cadre A
 - Chargée de mission urbanisme
 - Chargé de mission SIG et observatoire
 - Chargée de mission « contrat vert et bleu »



Julien Fabre
Directeur



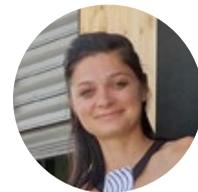
Sarah Gremillon
Chargée de mission
CVB



Nathalie Cordina
Chargée de mission
urbanisme



Pascal Pluvinet
Chargé de mission
observatoire et sig



Marie Postolovic
Assistante
de direction

La collaboration avec les EPCI ainsi qu'avec les organismes institutionnels du territoire est privilégiée.

COMPETENCES MOBILISEES

- Planification urbaine et territoriale, associant aménagement, développement et environnement
- Urbanisme réglementaire et opérationnel,
- Cartographie, infographie, analyse urbaine, paysagère et environnementale
- Domaines de compétences transversaux : déplacements, habitat, développement économique y compris agriculture, commerce et tourisme, continuités écologiques.

BILAN SOCIAL

L'année 2022 a été marquée par un seul mouvement de personnel. Le départ d'Aurélie Bonafos sur le poste de chargée de mission CVB a été remplacée en début d'année par l'arrivée de Sarah Grémillon.

Absences pour congés maladie : 48 jours dont
45 pour 1 agent

FORMATIONS

Une session de formation sur « la comptabilité M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif » pour un agent.

Une session de formation « Urbanisme commercial et stratégies d'aménagement commercial » pour un agent.

Une session de formation « approche écosystémique et la gestion intégrée de l'eau dans un contexte de pression liée au changement climatique » pour un agent.

De nombreux webinaires ont été proposés et suivis par les agents.

1.6 Budget

Le budget primitif 2022 a été adopté le 1^{er} février 2022. Il a été exécuté normalement, les chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement ont été convenablement pourvus en dépenses et recettes en opérations réelles. Une décision modificative portant sur une recette exceptionnelle a été effectuée en milieu d'exercice.

Le Compte d'Administratif provisoire du budget 2022 fait apparaître :

Section	Dépenses	Recettes*	Solde d'exécution*
Fonctionnement	428 104,40 €	490 555,03€	62 450,63€
Investissement	35 075,83 €	10 227,00€	-24 848,83€

*hors résultats antérieurs reportés

La section d'investissement est en situation de suréquilibre. Cela provient de l'impact de l'excédent de cette section due aux amortissements des études réalisées pour l'élaboration du SCoT et amorties depuis. Les amortissements réalisés ces dernières années sont cohérents avec le cycle des missions du syndicat et la prescription de la révision au dernier trimestre 2022.

Le syndicat a également décidé l'adoption par anticipation du changement de régime comptable de M14 à M57, de manière à rendre celui-ci effectif au 1er janvier 2023 et afin :

- De mettre en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 en remplacement de la M14 ;
- D'adopter le règlement budgétaire et financier du syndicat.

En 2022, une réunion de dialogue de gestion a été mise en place en fin d'année pour préparer le budget de l'exercice suivant.



1.7 Fonctionnement

CONVENTIONS

Le Syndicat mixte a renouvelé sa convention de mutualisation avec la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo portant sur :

- Assistance à l'élaboration, à la préparation et l'édition du budget, des décisions modificatives et des budgets supplémentaires,
- Conseil et formation de tout agent du syndicat du SCoT en matière d'utilisation du logiciel Finances,
- Élaboration et édition des fiches de paies des agents et d'indemnités des élus,
- Appui juridique et conseil en matière de ressources humaines,
- Portage administratif du Conseil de développement du Grand Rovaltain regroupant Arche Agglo, la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo et la Communauté de communes Rhône Crussol par le syndicat mixte du SCoT Rovaltain Drôme Ardèche.



Le syndicat mixte conventionne également avec le Centre de Gestion de la Drôme en matière de :

- Médecine du travail : visites médicales des agents ;
- Prestation ACFI (agent assurant la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité).



ADHÉSIONS

Le syndicat mixte est membre des associations de la Fédération nationale des SCoT. La fédération propose régulièrement des formations et temps d'échanges sur les actualités des SCoT ainsi que de nombreux outils : SCoT en Action : un centre de ressource sur la mise en œuvre des SCoT ; un outil de modélisation des trajectoires ZAN co-réalisé avec l'UNAM.



2. La mise en œuvre du SCoT

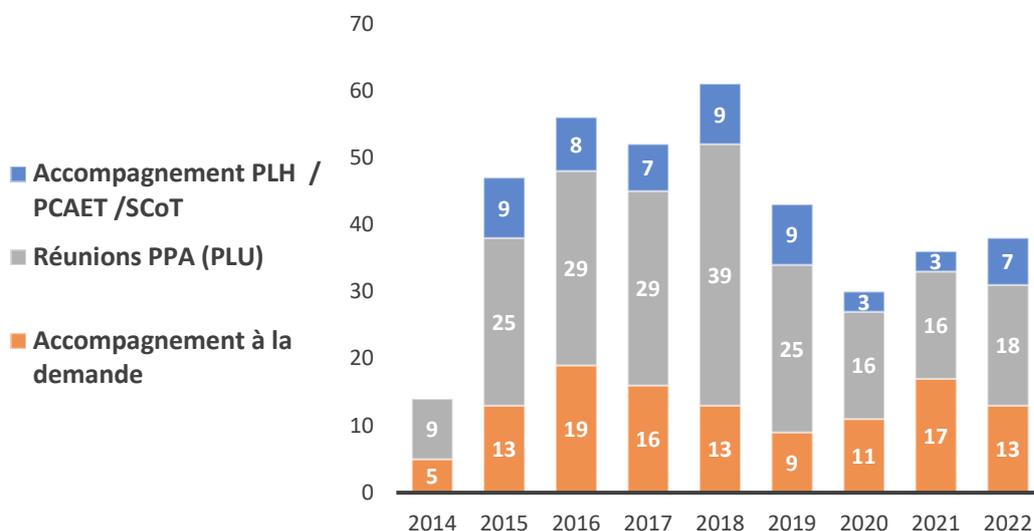
Approuvé en octobre 2016, le Schéma de Cohérence Territoriale est exécutoire depuis le 17 janvier 2017. Il s'impose, dans un rapport de compatibilité aux documents d'urbanisme (PLU, PLUi, CC), aux PLH, PDU ainsi qu'à certaines opérations d'aménagement du territoire. Depuis plus de 6 ans le syndicat accompagne les communes et les intercommunalités dans la mise en œuvre du SCoT.

2.1 L'accompagnement des communes

Afin de répondre aux demandes et interrogations des collectivités, le Syndicat mixte est très actif dans le suivi des documents d'urbanisme des communes de son périmètre :

- Au long des procédures en tant que personne publique associée ;
- A la demande des communes, sur des projets spécifiques ou pour présenter le SCoT.

Au titre de l'article L.131-4 du code de l'urbanisme, il peut être consulté lors de la démarche d'élaboration, de révision ou de modification des documents d'urbanisme des communes de son périmètre. Les élus ont souhaité être consultés pour l'ensemble des procédures dont le Syndicat Mixte a connaissance. Lors de chaque notification, le syndicat mixte demande par courrier à être associé à la procédure.



En 2022, l'apport du syndicat mixte du SCoT a consisté notamment en :

- L'accompagnement des communes au cours de l'évolution de leur document d'urbanisme comme personne publique associée lors de réunions d'échanges soit **18** réunions PPA au cours de l'année ;
- Un accompagnement à la demande des communes lors de réunions préalables au lancement de la procédure d'élaboration de leur document d'urbanisme, parfois à l'invitation des CAUE

ou en réunions techniques sur des questionnements particuliers portant sur des éléments du DOO à traduire dans leur document d'urbanisme, soit **13** rencontres au cours de l'année ;

- La participation à des comités techniques de suivi/bilan des PLH des EPCI, à des réunions relatives à l'élaboration des SCoT Centre Ardèche et Rhône Provence Baronnies.

2.2 Les outils pédagogiques

L'accompagnement se concrétise également par l'édition et la diffusion des documents destinés à traduire la mise en œuvre du SCoT regroupés dans le classeur du SCoT. Ce classeur a été complété par de nouvelles fiches outils et un nouveau carnet. Ces documents ont été adressés aux communes et EPCI membres du syndicat ainsi qu'aux partenaires. Les différents outils sont disponibles sur le site internet du syndicat. Nouvelles fiches :

- Coefficient de biotope par surface et Coefficient de Naturalité
- La conception des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielles (bientôt mise en ligne).

Déjà paru et disponible ci-après:

- Le guide sur la compatibilité des documents locaux d'urbanisme (PLU et Cartes communales) avec le SCoT approuvé
- Le carnet thématique Mobilités
- Le carnet thématique Urbanisme et Habitat
- Le carnet thématique Développement Economique
- Le carnet thématique Patrimoines et Ressources
- Les fiches outils
- Le carnet thématique Energies Renouvelables et Préservation des Paysages
- Le carnet thématique l'Aménagement Commercial dans le SCoT



Les fiches outils



Toutes les productions du SCoT sont disponibles sur le site internet

<https://www.grandrovaltain.fr/la-mise-en-oeuvre.html>

2.3 Les avis rendus par le syndicat

La mise en œuvre du SCoT se traduit en grande partie à travers les avis rendus par le syndicat sur les documents d'urbanisme, sur les projets des collectivités et via la participation aux instances départementales :

- En matière d'urbanisme
 - Les documents d'urbanisme
 - Les PLH
 - Les PC de + 5 000 m²
 - Les Règlements Locaux de la Publicité
- En matière de mobilités
 - Les PDU
- En matière d'environnement
 - Les Plan de prévention des risques
 - Les projets de parc photovoltaïque / éolien
- En matière d'urbanisme commercial
 - Les projets soumis à la CDAC (>1000m² SV) et CDACi (Cinéma)
 - Les projets d'équipements commerciaux de 300>1000m²

Les projets de documents d'urbanisme

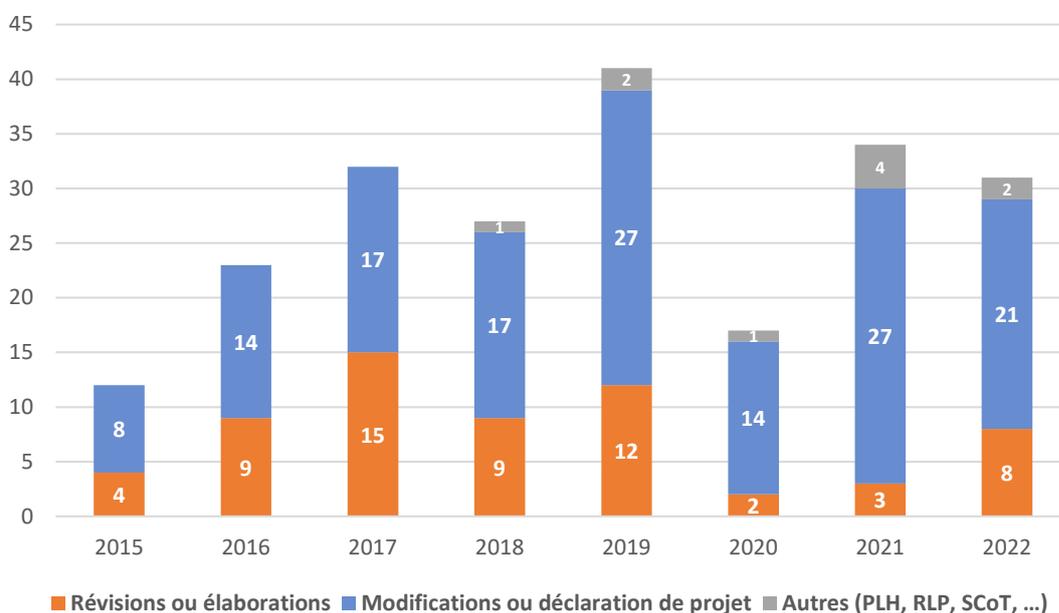
Les documents d'urbanisme sont analysés au regard du SCoT via des grilles d'analyses réalisées en interne, qui servent de support aux travaux de la commission « document d'urbanisme » - voir point 1.4.

Au cours de l'année 2022, le syndicat mixte a répondu à 31 demandes d'avis de communes ou EPCI, dont 2 hors territoire du SCoT. Parmi celles-ci le syndicat mixte s'est prononcé sur :

- 8 avis relatifs à l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme ;
- 21 avis relatifs à des modifications ou déclarations de projet emportant mise en compatibilité du PLU ;
- 2 avis dont 1 relatif à l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité et 1 avis relatif à l'élaboration du SCoT limitrophe Centre Ardèche.

L'activité d'établissement d'avis en matière de document d'urbanisme a été assez soutenue. Le volume de dossiers traités est resté élevé, marqué par un nombre plus important de projets de révision de PLU, continuant le travail de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT et/ou les PLH.

Pour les élaborations et/ou révisions, les élus du bureau accordent une grande importance au dialogue avec les élus communaux. Ainsi, chaque commune qui révisé ou élabore son PLU est invitée à présenter son projet devant le bureau syndical, s'ensuit une discussion autour des remarques et demandes d'informations de la commission urbanisme. Les observations et points de vigilances sont transmis à la commune en amont du bureau.



Les projets d'autorisation d'urbanisme

Le syndicat a également accompagné la prise en compte du SCoT sur les permis de construire de plus de 5 000m² de surface de plancher. En effet, ces projets doivent être directement compatibles avec le SCoT.

Le syndicat mixte accompagne les services d'autorisations du droit des sols des communes et EPCI, à leur demande, pour l'analyse de la comptabilité de ces projets avec le schéma.

4 demandes d'autorisations ont été accompagnées et ont concerné 2 projets de développement résidentiel, 1 projet de logistique et enfin 1 projet d'extension d'un complexe de loisirs marchands.

URBANISME COMMERCIAL

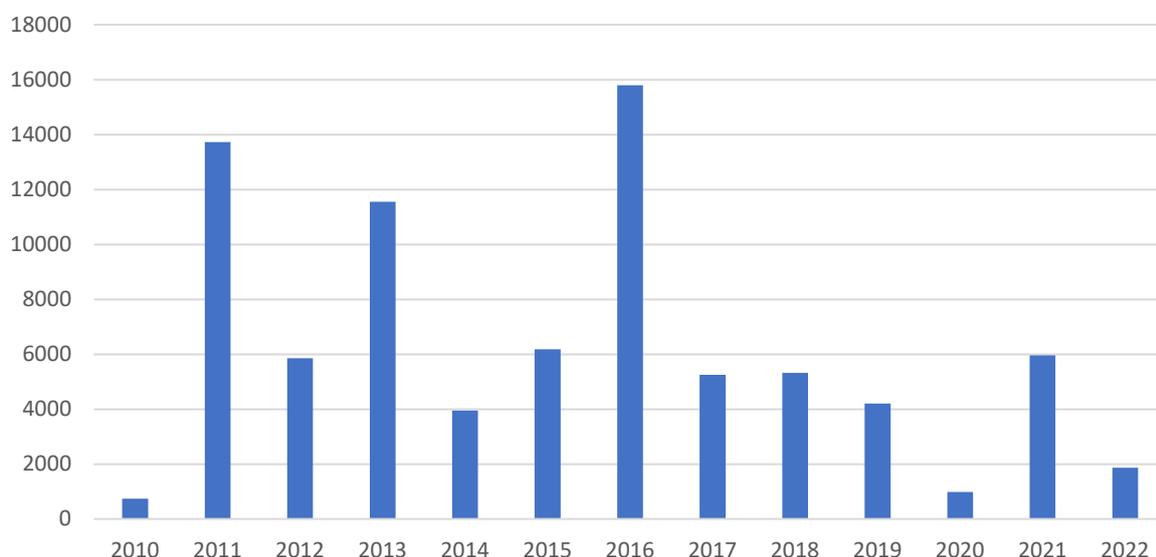
La Commission Départementale d'Aménagement Commercial

Le président du Syndicat mixte (ou son représentant) est membre de droit de la « Commission Départementale d'Aménagement Commercial » (CDAC) pour l'autorisation commerciale de projets soumis à l'article L752-1 du code du commerce dans le périmètre du Grand Rovaltain.

2 projets examinés à ce titre en 2022.

Sur ces 2 projets, 1 demande concernait un projet d'extension au sein d'une unité commerciale de plus de 5000 m², l'autre portait sur un projet d'unité commerciale nouvelle intégrant 999 m². La surface de vente nouvelle cumulée représente **1 869 m² en 2022**.

Surface de vente nouvelle cumulée déposée par an



Nombre de dossiers et moyenne des surfaces de vente nouvelle (m²) par an des demandes déposées en CDAC depuis 2011



Enseigne - Secteur	Commune	Date CDAC	Surface de vente en m ²	dont dominante alimentaire	dont autres	dont surface de vente nouvelle	Décision CDAC
SAS Semayork (U Express)	Chatuzange-le-Goubet	07/01/2022	2 351	999	0	999	Défavorable
Villaverde Chatuzange	Chatuzange-le-Goubet	20/10/2022	5 312	0	5 312	870	Retiré

DEVELOPPEMENT DES ENR

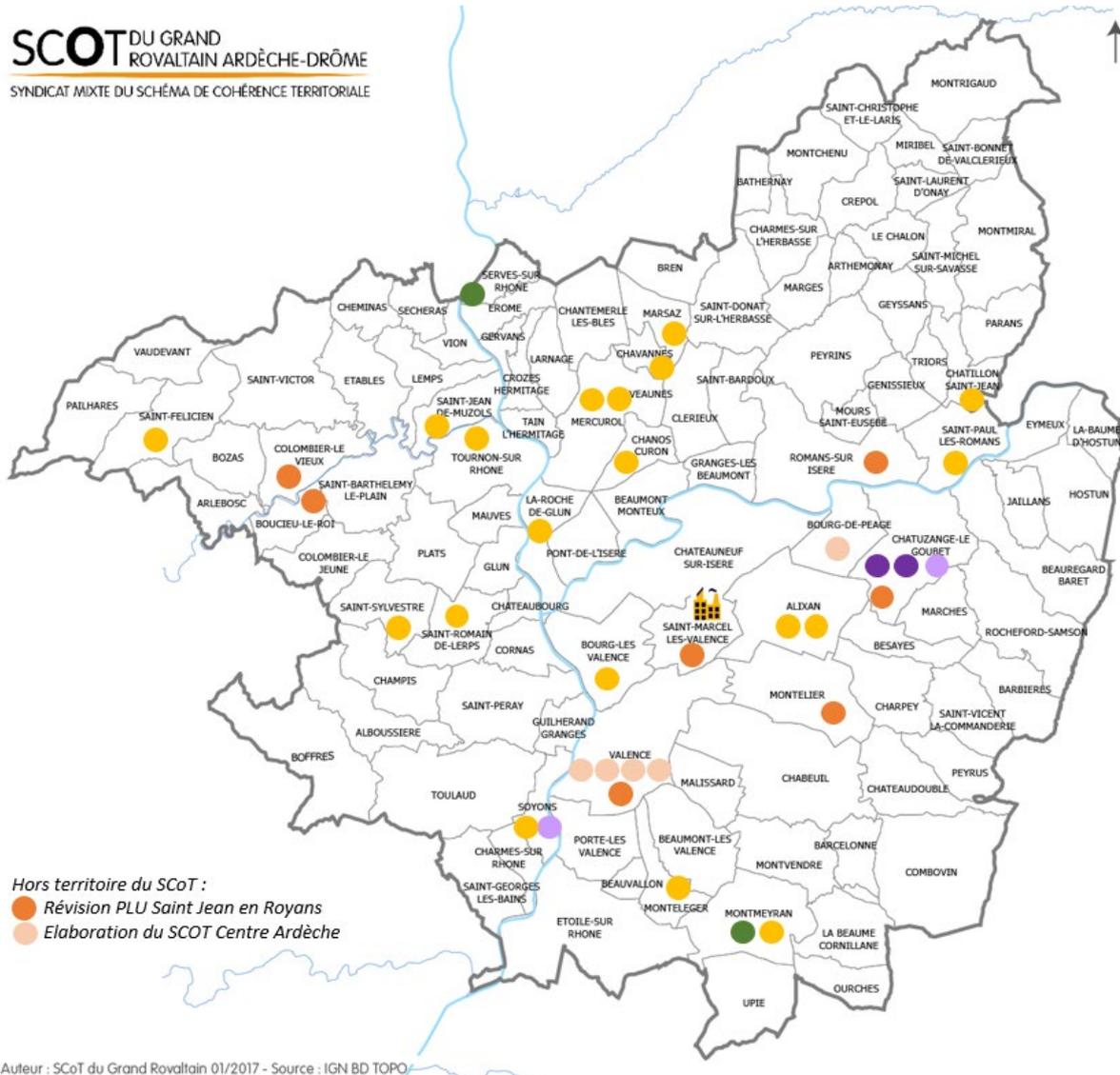
Le code de l'environnement prévoit que l'instructeur des demandes de permis pour les projets de centrale photovoltaïque (instruction Etat) ou de champs éoliens (instruction DREAL) soumette pour avis au SCoT. Le syndicat s'est outillé sur cette thématique en réalisant une fiche outil et un carnet spécifique.

2 projets ont été analysés à ce titre en 2022 pour une surface totale de **11,8 ha** et une puissance installée de **6,5 MWc**.



SYNTHESE DES AVIS RENDUS SUR LE TERRITOIRE DU GRAND ROVALTAIN EN 2022

SCOT DU GRAND
ROVALTAIN ARDÈCHE-DRÔME
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE



- En matière d'urbanisme**
- Révision / élaboration
 - Modifications / déclaration de projet
 - Autres (RLP, PC+5000m²,...)
- En matière d'urbanisme commercial**
- CDAC
 - PC de 300 à 1000m²
 - CDACi (cinéma)

- En matière d'environnement**
- Parc photovoltaïque
 - PPR
- En matière de développement économique**
- Accueil exceptionnel d'activités

GRAND ROVALTAIN

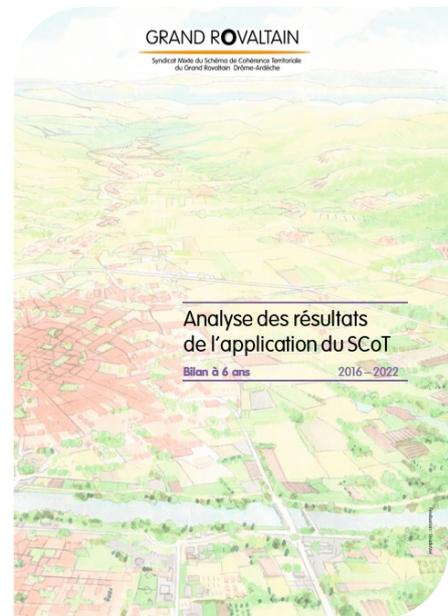
2.4 Les chantiers

LE BILAN DU SCOT

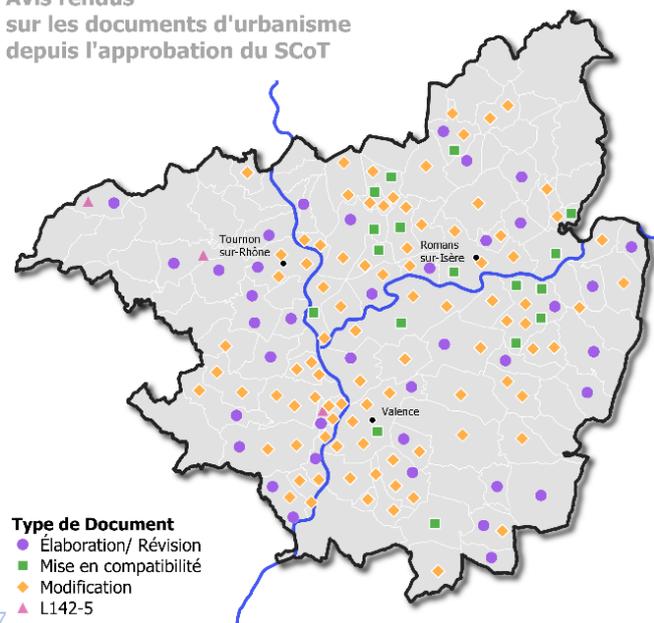
En 2022, six années après la délibération portant approbation du SCoT, le Syndicat Mixte a dû procéder à une analyse des résultats de l'application du schéma, en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, d'implantations commerciales et, en zone de montagne, de réhabilitation de l'immobilier de loisirs et d'unités touristiques nouvelles structurantes. La procédure d'analyse de l'application du SCoT est encadrée par l'article L143-28 du code de l'urbanisme.

L'exercice d'évaluation a permis d'observer les tendances à l'œuvre sur le territoire au regard des objectifs que le schéma s'est fixé dans le PADD, et le DOO. Il a été choisi d'aller au-delà des 5 thématiques visées par le code de l'urbanisme et d'effectuer un bilan dont les thématiques sont regroupées comme suit :

- La mise en œuvre du schéma localement
- Ambition démographique et équilibre des territoires
- Ressources et environnement
- Développement économique et attractivité
- Mobilités et déplacements



Avis rendus sur les documents d'urbanisme depuis l'approbation du SCoT



Plus de 160 avis rendus par le SCoT depuis 2017

La réalisation du bilan du SCoT a fortement impacté l'activité du syndicat et de ses instances tout au long de l'année 2022. Un groupe de travail a été mis en place dès le second semestre 2021 pour suivre ce chantier et les effets des évolutions réglementaires récentes sur le SCoT – voir point 1.4.

Le rapport d'analyse a été rédigé en se basant principalement sur :

- L'analyse statistique de nombreuses données permettant d'évaluer les changements et l'efficacité des orientations du SCoT. Pour l'évaluation des indicateurs environnementaux, le syndicat mixte a été accompagné par le groupement ECOVIA-Akajoule.
- Une enquête réalisée auprès des élus communaux des 108 communes du territoire pour compléter le bilan statistique par une approche sensible. Celle-ci a été administrée via un questionnaire en ligne et a permis de recueillir des réponses de la majorité des communes.

Les enseignements de l'enquête alimentent les différentes thématiques analysées dans le rapport du bilan avec une approche sensible, complémentaire à l'approche statistique et analytique. A travers cette enquête le syndicat poursuit son ambition d'être au plus près des communes et des collectivités, à l'écoute et aux côtés des territoires pour les accompagner en amont des projets sur la prise en compte du SCoT.

Les 3/4 des communes, représentant plus de 80% de la population ont participé à l'enquête réalisée au mois de juin.

Elle a permis de faire remonter des informations concernant :

- l'analyse de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT,
- l'accompagnement du syndicat mixte du SCoT lors de l'évolution de document d'urbanisme,
- la manière dont les thématiques du SCoT sont connues et appréhendées localement,
- les attentes sur les thématiques à approfondir.



Dès le mois de février 2022, les principaux résultats ont été présentés sur une page internet dédiée qui a été actualisée au gré de l'avancée de la réalisation du bilan.

En août et septembre 2022, l'analyse des effets de l'application du schéma a fait l'objet d'une diffusion à l'ensemble de ses partenaires ainsi qu'à l'ensemble des communes membres. Elle a été communiquée au public, à l'autorité administrative compétente de l'Etat et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement. Le syndicat a également réalisé des réunions de présentation auprès des élus des EPCI, afin de diffuser largement les enseignements du bilan :

- Le 8 septembre à Guilhaud-Granges pour Rhône Crussol : commission d'urbanisme élargie ;
- Le 21 septembre à Saint-Donat pour Arche Agglo : conférence des maires ;

- Le 28 septembre à Chatuzange-le-Goubet pour Valence Romans Agglo : remise du rapport en conseil communautaire ;

Le 18 octobre 2022, le Comité Syndical a d'acté l'analyse des effets de l'application du SCoT pour la période 2016-2022 et décidé de prescrire la révision du schéma.



Le 21 septembre à Saint-Donat, en conférence des maires

LE ZERO ARTIFICIALISATION NETTE

Le suivi de la loi Climat et Résilience

La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite Climat Résilience, a été promulguée le 22 août 2021. Celle-ci impose à court terme un changement de paramètre dans l'application de la sobriété foncière puisqu'elle fixe l'objectif d'atteinte de zéro artificialisation nette en 2050 en opérant à compter de 2031 une bascule entre consommation foncière et artificialisation nette. Dans le prolongement, la modification du SRADET Aura a été prescrite en juin 2022.

Le Président du syndicat a participé à la demande l'AMF 07 à une réunion d'échange sur la loi Climat et Résilience pour expertise sur le sujet.

Conférence Régionale des SCoT

La loi Climat Résilience a entraîné l'organisation de Conférences régionales des SCoT pour permettre aux territoires d'aboutir à des propositions partagées en direction du SRADET. Le Président du syndicat, les vice-présidents délégués, et les services ont été très impliqués dans le suivi et la participation aux nombreux temps d'échange techniques et politiques à la conférence régionales des SCoT. La dernière plénière a eu lieu le 10 octobre 2022 et a permis d'entériner la contribution de la conférence à la Région.

9 réunions en 2022

Outiller le SCoT et le territoire

Le syndicat a été lauréat d'un appel à projet recherche (APR) autour d'un projet de modélisation spatialisée permettant de diagnostiquer puis de planifier de manière dynamique et adaptative des trajectoires de sobriété foncière, dit projet MALTOSE. Ce projet partenarial associe le syndicat à une société d'études spécialisée en IA, le CEREMA et le laboratoire Thema rattaché au CNRS. Les travaux permettront d'alimenter les réflexions du syndicat sur la mise en œuvre de la trajectoire zéro artificialisation nette (ZAN) telle qu'introduite par la loi Climat Résilience et de faire bénéficier au territoire une expertise pour l'application de la trajectoire ZAN/multifonctionnalité des sols/ERC.



MOBILITES ET DEPLACEMENTS

Coordination de la mobilité dans le Grand Rovaltain

Initiée en 2021 et dans l'esprit de l'objectif du SCoT qui vise à coordonner l'action des opérateurs de la mobilité dans le Grand Rovaltain, le syndicat a poursuivi l'organisation de temps d'échanges entre Valence Romans Déplacements (VRA et CCRC), Arche Agglo et la Région AuRA. Ce format a permis le partage de retours d'expériences et l'engagement de discussions stratégiques avec la Région à l'échelle du Grand Rovaltain.

A noter que le SCoT a également été auditionné en mars 2022 par le Conseil de Développement de Valence Romans Agglo au titre de son expertise sur le lien mobilité / aménagement du territoire.

Franchissement du Rhône et de l'Isère

Le syndicat est associé au projet franchissement de l'Isère à l'ouest de Romans et Bourg-de-Péage, dit CSOR qui est porté par le Département de la Drôme. Ce projet s'inscrit dans la poursuite de l'étude d'opportunité sur les franchissements du Rhône et de l'Isère pilotée par le SCoT en 2015/2017 et qui avait conduit à l'inscription de 3 franchissements nécessaires pour le Grand Rovaltain dans le DOO du SCoT.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Coordination des stratégies de développement économique dans le Grand Rovaltain

Le syndicat a organisé en juin 2022 une réunion d'échange entre les 3 EPCI du Grand Rovaltain au sujet des stratégies portées en matière de développement économique et de leurs évolutions récentes. Ce dialogue participe au développement d'une vision partagée sur le territoire.

Accueil exceptionnel d'activité

Le SCoT a été saisi pour un projet d'implantation industrielle dans le domaine du textile et des sports de pleine nature sur la commune de Saint-Marcel-lès-Valence.

Les différents échanges entre le porteur de projet, la commune, VRA, ont conduit à sélectionner un terrain localisé hors enveloppe urbaine et ainsi nécessitant le recours aux dispositions prévues au paragraphe 5.3 du DOO du SCoT : Accueil exceptionnel d'activités.

Le syndicat s'est prononcé favorablement à la mise en place d'une commission spécifique pour examiner l'intérêt territorial et les critères conditionnels prévus dans le DOO du SCoT :

- La surface maximale sera de 20 ha d'un seul tenant et sera décomptée du potentiel foncier de l'EPCI ;
- La desserte routière doit être de qualité : les voies desservant la zone potentielle doivent être d'un gabarit adapté ;
- Sa localisation sera fonction d'un raccordement à une desserte routière permettant l'accès à l'un des grands axes structurants (LACRA, A7, A49) sans traversée d'agglomération intermédiaire ;
- La localisation du site tiendra compte des enjeux agricoles du site et de son environnement proche ;
- La zone sera obligatoirement raccordée au très haut débit ;
- L'intégration dans la structuration, l'organisation et le dimensionnement de leurs voies, des dessertes piétonnes et cyclables facilitant le recours à ces modes de déplacement ;
- Une desserte efficace par les transports en commun.

La réunion de la commission se déroulera en janvier 2023.

1.8 La démarche d'InterSCoT

Une réunion a eu lieu le 31 mars 2022 à l'initiative du syndicat, à Guilherand Granges sous la présidence de Sylvie GAUCHER. Elle a réuni les présidents des 6 SCoT implantés en Ardèche et en Drôme, accompagnés d'un(e) vice-président(e).

L'InterSCoT d'Ardèche-Drôme a été envisagé comme un espace de dialogue volontaire et de partage de retours d'expérience entre ces territoires qui regroupent plus d'un million d'habitants et 715 communes.

Le SM SCoT a délibéré le 4 avril 2022 en faveur de cette démarche considérant qu'un InterSCoT :

- Est un outil consensuel basé sur une gouvernance souple et une démarche volontaire des élus des territoires,
- Que l'échelle regroupant les SCoT de l'Ardèche et de la Drôme peut faciliter la mutualisation d'expertise, d'outils techniques, de retours d'expériences, ainsi que, en cas de besoins, l'expression d'une position ou d'une stratégie partagée par plusieurs territoires,
- Que le périmètre territorial de l'InterSCoT est favorable à l'instauration du dialogue autour d'enjeux partagés et à une meilleure visibilité des territoires d'Ardèche et de Drôme ainsi que du Grand Rovaltain,
- Qu'il a été acté unanimement par les Présidents des 6 SCoT que l'InterSCoT n'aura pas vocation en l'état à servir de cadre géographique pour une mutualisation-répartition des efforts de réduction de la consommation foncière au titre de la période 2021-2031.



Première réunion politique de l'InterSCoT Ardèche-Drôme à Guilherand-Granges

3. Le Contrat Vert et Bleu

3.1 L'animation du CVB

Le syndicat a poursuivi l'animation du Contrat vert et bleu et le suivi des actions qui le compose, par l'accompagnement des porteurs de projet lors de leurs demandes de solde ainsi que par l'animation de l'évaluation du CVB, débutée en janvier 2022.

OBSERVATOIRE DU SOL – ROVALTERRA

Les actions menées dans le cadre de l'observatoire des sols-Rovalterra, financé par la Région et l'Europe, se sont poursuivies en 2022 par l'analyse des échantillons obtenus lors des années précédentes et par la rédaction du rapport de campagne, diffusé en format papier aux 48 partenaires impliqués dans ce projet et en format numérique à 65 partenaires financiers, institutionnels et techniques.

L'observatoire de la santé des sols Rovalterra™ va entamer un nouveau cycle. En capitalisant sur les enseignements des premières années d'observation, l'observatoire devra élargir son champ d'action en incluant des secteurs urbains pour faire le lien avec l'artificialisation et ainsi le recentrer sur les enjeux à venir pour le SCoT.



L'ANIMATION TERRITORIALE



Fête de la Nature : Le 21 mai 2022, à l'étang du Mouchet (Chavannes), après trois ans de participation à la Fête de la Nature organisée par Arche Agglo en partenariat avec le Département de la Drôme, le Syndicat mixte du SCoT a poursuivi son implication par l'installation d'un stand Contrat vert et bleu composé de quatre kakémonos sur la thématique de la trame verte et bleue et d'un point d'information sur les actions portées au travers du CVB, permettant une meilleure appropriation et compréhension de ces enjeux par le grand public.

Cette action de sensibilisation a bénéficié du soutien financier de la Région AuRA et du Feder.

Lors de cette journée, Arche Agglo, également porteur d'actions du Contrat verte et bleu, a proposé plusieurs ateliers de découverte de la faune et de la flore et a accueilli une animation à destination des enfants, portée par la Kamicyclette, proposant plusieurs contes sur des thématiques environnementales variées, illustrés sous la forme d'un théâtre japonais.

3.2 L'évaluation du CVB



L'évaluation globale du CVB qui avait débuté en décembre 2021 s'est poursuivie durant 2022. L'objectif de cette étude, réalisée par un bureau d'études spécialisé, est de proposer un jugement évaluatif du CVB s'appuyant sur l'analyse d'indicateurs, puis d'envisager les perspectives et les pistes d'amélioration.

Deux temps d'analyse ont permis de réaliser cette évaluation :

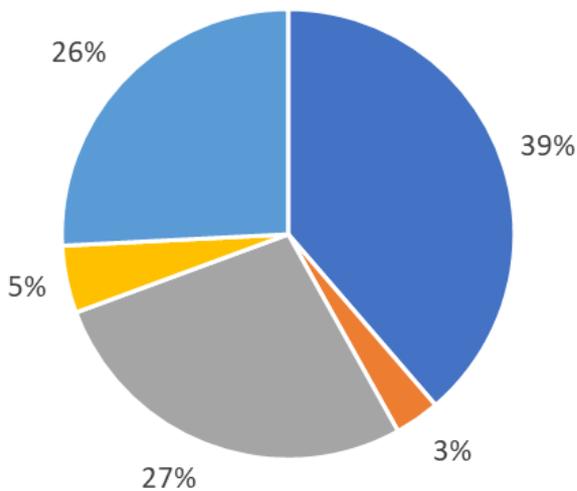
- Un premier temps (phase 1) portant sur le bilan et l'analyse factuelle des actions réalisées au cours de la mise en œuvre
- Un second temps, évaluatif, permettant d'apprécier la pertinence, l'efficacité et la cohérence du contrat.

La première phase de l'évaluation s'est déroulée de janvier à mai 2022 et a porté sur l'analyse des fiches d'indicateurs rendus par les maîtres d'ouvrage pour chacune des actions portées dans le Contrat vert et

bleu, sur la réalisation d'entretiens auprès des principaux maîtres d'ouvrages, des financeurs et des élus, et sur l'analyse du taux de consommation de l'enveloppe financière.

La seconde phase visait l'analyse des différents critères d'évaluation à l'échelle globale du CVB, afin de répondre aux 6 questions évaluatives suivantes :

- Quel est le niveau de réalisation du CVB ? / Quels ont été les freins rencontrés ?
- Les objectifs du CVB ont-ils répondu aux enjeux identifiés par milieux dans la stratégie TVB et dans le SRADDET ?
- Le CVB a-t-il permis la mobilisation des acteurs et la convergence des interventions ?
- En quoi la mise en œuvre du CVB a-t-elle permis une cohérence entre développement urbain et TVB ?
- En quoi la mise en œuvre du CVB a amélioré la sensibilité de la population aux enjeux de la TVB ?
- En quoi la mise en œuvre du CVB a-t-elle permis d'accroître la connaissance sur le fonctionnement écologique du territoire ?

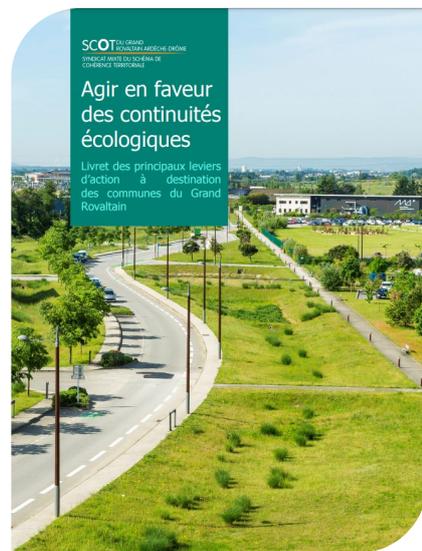


- Actions réalisées intégralement
- Actions en cours de finalisation
- Actions réalisées partiellement
- Actions non financées dans le cadre du CVB
- Actions non réalisées

46 actions, sur les 60 envisagées ont été réalisées sur les 6 ans du Contrat vert et bleu, soit plus de 75%. Mais toutes n'ont pas atteint les objectifs fixés initialement du fait de difficultés liées notamment à la phase opérationnelle des actions nécessitant la réalisation d'études préalables ou la maîtrise du foncier, à la complexité des demandes de financement et à l'impact de la crise sanitaire. Malgré ces freins rencontrés, les porteurs de projets étaient motivés et investis, ce qui a permis de faciliter l'animation du Contrat vert et bleu et de mener à bien la plupart des actions.

Les enjeux identifiés lors de l'étude préalable au CVB visaient essentiellement la trame des milieux humides et aquatiques, les pelouses sèches, les milieux forestiers, la fonctionnalité écologique des milieux agricoles, la nature en ville et le réseau écologique du territoire. 24 actions ont été mises en œuvre afin d'améliorer ces enjeux. Les effets sont positifs, mais restent ponctuels et sont relativement limités sur la fonctionnalité des corridors écologiques.

La réalisation d'actions de restauration, création, amélioration de milieux et de la trame verte et bleue a été accompagnée de la réalisation de nombreuses actions de sensibilisation et par la production d'outils de communication largement diffusés : plaquettes de sensibilisation, vidéos, fiches techniques par milieux, cartographie interactive des zones humides, kakémonos ...



3.3 L'animation territoriale de la biodiversité



Lors de son lancement la troisième phase de l'évaluation du Contrat vert et bleu devait aboutir à la mise à jour de l'état des lieux de la trame écologique et à la définition de perspectives et d'orientations dans l'objectif de la préfiguration d'un second CVB. Suite à la décision de la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'arrêter l'outil CVB sur l'ensemble de son territoire, la troisième phase a été ajustée afin de produire une feuille de route en faveur de la trame verte et bleue sur le territoire du SCoT.

Deux comités techniques ont ainsi eu lieu en septembre avec les EPCI puis en décembre avec les principaux acteurs « biodiversité » du territoire afin d'identifier les axes d'intervention à envisager au regard des enjeux soulevés et des secteurs prioritaires d'intervention.

Six domaines d'intervention prioritaires ont été identifiés :

- La prise en compte de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme ;
- La sensibilisation des élus et des professionnels ;
- L'amélioration du franchissement des infrastructures par la faune ;
- Le renforcement de la biodiversité dans les espaces agricoles ;
- La gestion des pelouses sèches et le renforcement des continuités ;
- Le renforcement de la biodiversité dans les espaces forestiers.

La mise en œuvre d'une réelle dynamique collective est attendue afin que la biodiversité ait plus de place dans les prises de décision et les choix d'aménagement et que sa préservation devienne une ambition collective. Les besoins de sensibilisation, d'accompagnement et d'animation sont ainsi apparus plus importants que la mise en place d'actions opérationnelles de préservation ou de restauration.

Le Syndicat mixte du SCoT du Grand Rovaltain porte un rôle important dans la mise en place de cette dynamique collective du fait de son échelle et de sa proximité avec les élus du territoire. Plusieurs aspects pourront être développés à l'avenir :

- Poursuivre l'engagement au sein des instances dédiées à la biodiversité afin de bénéficier des informations et retours d'expériences ;
- Assurer les liens entre acteurs de la biodiversité, EPCI et élus afin de poursuivre la mise en réseau des acteurs et la coordination des EPCI ;
- S'engager dans la démarche Territoire Engager pour la Nature (TEN) afin de bénéficier du réseau d'acteurs et d'être informés des dispositifs financiers en cours, et faire reconnaître son engagement politique pour la biodiversité ;
- Participer à la sensibilisation et à la formation des élus, notamment sur les sujets croisant biodiversité et aménagement du territoire ;